



www.gard.fr

Agence Technique
Départementale du Gard

Assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2019



DELIBERATION N° 01/2019

Extrait de la réunion du 29 janvier à 17 heures au Pont du Gard, auditorium Frontin, sous la présidence de Monsieur Denis BOUAD, Président du Conseil Départemental

Etaient présents ou représentés :

Collège des Conseillers départementaux :

CHAULET Cathy, DHERBECOURT Muriel, FUSTER Jean-Pierre, GIANNACCINI Maryse, GRAS Frédéric, MEUNIER Valérie, MURRE Joëlle, NICOLLE Sylvie, PECOUT Philippe

Collège des Communes et EPCI :

Présents :

CC PIEMONT CEVENOL, AIGUEZE, ANDUZE, ARAMON, AUBAIS, AUBUSSARGUES, AUJARGUES, BARON, BELLEGARDE, BELVEZET, BERNIS, BLAUZAC, BRAGASSARGUES, CALVISSON, CANAULES ET ARGENTIERES, CARDET, CAVEIRAC, COLLORGUES, CONNAUX, CONQUEYRAC, CORCONNE, COURRY, CRESPIAN, CROS, DOMESSARGUES, DURFORT-ST-MARTIN-SOSSENAC, ESTEZARGUES, FOISSAC, FONS SUR LUSSAN, FONTANES, FOURQUES, GALLARGUES LE MONTUEUX, GARRIGUES STE EULALIE, GAUJAC, GENERAC, ISSIRAC, LA BASTIDE D'ENGRAS, LA CAPELLE ET MASMOLENE, LANUEJOLS, LAUDUN L'ARDOISE, LAVAL SAINT ROMAN, LECQUES, LEDIGNAN, LES PLANTIERES, LIOUC, LUSSAN, MONTAREN ET SAINT MEDIERES, MONTIGNARGUES, MOUSSAC, ORSAN, PARIGNARGUES, POUZILHAC, PUECHREDON, REMOULINS, ROCHFORD DU GARD, RODILHAN, ROQUEDUR, ROUSSON, SABRAN, SAINT AMBROIX, SAINT ANDRE D'OLERARGUES, SAINT BAUZELY, SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN, SAINT DEZERY, SAINT DIONISY, SAINT GENIES DE MALGOIRES, SAINT GERVAIS, SAINT HILAIRE DE BRETHMAS, SAINT HIPPOLITE DU FORT, SAINT JEAN DE CEYRARGUES, SAINT JEAN DE SERRES, SAINT JULIEN DE PEYROLAS, SAINT LAURENT DES ARBRES, SAINT LAURENT LA VERNEDE, SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE, SAINT NAZAIRE DES GARDIES, SAINT PAUL LA COSTE, SAINT SAUVEUR CAMPRIEU, SAINT VICTOR LA COSTE, SALINELLES, SANILHAC SAGRIES, SAUVETERRE, SAVIGNARGUES, SOUSTELLE, SUMENE, TAVEL, TORNAC, TRESQUES, VALLERARGUES, VALLIGUIERES, VENEJAN, VILLEVIELLE, VISSEC,

Représentés :

CC TERRES DE CAMARGUE (représenté par Générac), MARTIGNARGUES (représenté par Saint Césaire de Gauzignan), SAINT JEAN DU GARD (représenté par Anduze), LOGRIAN-FLORIAN (représenté par Lédignan), SAINT ANDRE DE MAJENCOULES (représenté par Saint André d'Olérargues), SAINT JEAN DE CRIEULON (représenté par Saint Hippolyte du Fort), MONTAGNAC (représenté par Lussan), AIGREMONT (représenté par BERNIS), CARNAS (représenté par Corconne)

Soit 103 membres adhérents présents ou représentés,

N°1/2019



Séance du mardi 29 janvier 2019

- Vu** les articles L3233-1 et L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n°120 du Conseil Départemental du Gard en date du 6 juillet 2017 approuvant la création de l'Agence Technique Départementale du Gard, modifiée par la délibération n°9 en date du 30 novembre 2017,
- Vu** les statuts de l'agence technique Départementale du Gard adoptés par délibération du 7 décembre 2017 de l'assemblée générale constitutive, notamment en leur article 12
- Vu** les délibérations d'adhésion à l'agence technique départementale des communes et établissements de coopération intercommunale,
- Vu** la convocation adressée aux membres adhérents de l'agence par courriel en date du 17 janvier 2019,



- Considérant** que les membres adhérents de l'agence technique départementale doivent être réunis en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an,
- Considérant** que l'assemblée générale statue en dernier ressort sur le budget et le tarif des adhésions, donne quitus du rapport d'activité et approuve le programme d'activité en dernier ressort,
- Considérant** que le nombre des adhérents de l'agence s'élevait à 259, y compris le Département, au 31 décembre 2018,
- Considérant** que le quorum est atteint lorsqu'un tiers des adhérents plus un est présent ou représenté,

Le quorum étant atteint, il est délibéré :

ARTICLE 1 :

Le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 7 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE 2 : bilan d'activité 2018

Le bilan d'activité 2018 présenté au conseil d'administration dans sa séance du 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ARTICLE 3 : budget 2019

Le budget proposé par le conseil d'administration dans sa séance du 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ARTICLE 4 : détermination des tarifs 2019

Les tarifs proposés par le conseil d'administration dans sa séance du 3 décembre 2018 sont approuvés à l'unanimité moins une abstention

ARTICLE 5 : programme d'activité 2019

Le programme d'activité 2018 présenté au conseil d'administration dans sa séance du 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ARTICLE 6 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Conseil d'administration de l'Agence Technique départementale du Gard, 29 Rue charlemagne, 30000 NIMES, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES.

Agence Technique Départementale du Gard
Le Président du Conseil d'Administration
du Gard
Denis BOUAD
★
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : **04 FEV. 2019**
- l'affichage le :
- la transmission au représentant de l'Etat le :

